



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Juillet 2009 – nr 40

Contenu

1. [Avis sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2007-2016](#)
2. [Avis concernant les pellets de bois pour les appareils de chauffage domestiques](#)
3. [Avis concernant l'interdiction des produits contenant du fumarate de diméthyle](#)
4. [Forum du CFDD le 16 novembre : un SUSTAINABLE NEW DEAL pour la Belgique](#)
5. [Table Ronde sur le Programme National de Réforme \(Stratégie de Lisbonne\)](#)
6. [Activités des groupes de travail](#)

1. Avis sur un projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2007-2016 (étude d'impact environnemental)

Le CFDD vient d'approuver un avis demandé par le Ministre du Climat et de l'Energie, M. Paul Magnette, qui porte à la fois sur le *projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité 2008-2017* et sur son évaluation stratégique environnementale.

Le CFDD tient avant tout à rappeler que notre système énergétique et en particulier notre approvisionnement en électricité se trouve face à de nombreux défis et que les dix années à venir seront cruciales pour y répondre. Malgré cela, les autorités publiques n'expriment aucune vision de ce que devrait être notre système de production d'électricité à court, moyen et long terme et ne détermine pas un cadre clair qui permette et qui incite des investissements compatibles avec les défis actuels et futurs.

Cette vision devrait servir de base pour que le projet d'étude sur lequel le CFDD est consulté puisse devenir un élément clé d'une politique de transition. Le projet d'étude devrait tenir compte dans ses évaluations des dimensions sociales, environnementales et économiques. Pour les études portant sur le court et moyen terme, le CFDD estime urgent de développer en Belgique et d'entretenir au-delà du modèle PRIMES un modèle énergétique spécifique adapté à la situation belge. Le CFDD recommande en outre de développer une expertise de haut niveau au sein de l'administration, qui lui permette de coordonner les scénarios et les évaluations de ceux-ci.

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD le 26 juin dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a11f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis relatif au projet d'AR déterminant les exigences auxquelles doivent répondre des pellets de bois prévus pour alimenter des appareils de chauffage non industriels

Le projet d'arrêté royal sur lequel le CFDD se prononce dans cet avis, vise à garantir la qualité des pellets de bois prévus pour un usage domestique, au moyen de différentes mesures, dont l'établissement d'exigences relatives aux caractéristiques physiques des pellets, la création d'une obligation d'étiquetage, la mise en place d'un système de contrôle, etc.

Dans son avis, le CFDD approuve la démarche de contrôle qui est mise en place, dans la mesure où celle-ci répond à la nécessité d'assurer une qualité constante pour les pellets concernés. Le CFDD estime cependant qu'une telle démarche de contrôle devrait être organisée de manière harmonisée à l'échelon européen. Le CFDD rappelle également la nécessité de notifier à la Commission européenne une telle initiative nationale. Enfin, le CFDD demande qu'il soit tenu compte des travaux en cours au niveau de l'Union européenne, concernant les critères de durabilité pour la biomasse.

Le CFDD fait ensuite part, hors du scope du projet, de sa préoccupation quant à l'effet qui peut être induit par un tel arrêté. Le CFDD rappelle à cet égard que la valorisation énergétique de la biomasse ne peut devenir une activité prioritaire, mais qu'il faut maintenir un équilibre dans la hiérarchie d'utilisation de la biomasse, notamment compte tenu de la spécificité du marché belge, où on recourt à l'importation de biomasse de bois pour pallier au manque de production en Belgique.

Le CFDD poursuit son avis en disant qu'il est nécessaire de clarifier la norme édictée, sachant qu'il y a unanimité en son sein pour dire que le bois utilisé doit être non traité chimiquement, et provenir d'exploitations forestières durables. La longueur minimale des pellets devrait aussi être revue, et la mention « neutre pour le CO₂ » ne devrait pas figurer à tort sur les emballages.

Le CFDD insiste également pour que le système de contrôle prévu par le texte de l'AR soit mis en œuvre de manière effective et efficace, et à ce titre, le CFDD demande que les modalités de ce système soient clarifiées. Le CFDD demande également que l'idée de communiquer une liste des pellets conformes soit abandonnée, car une telle liste serait paradoxale et contre-productive dès lors que le système est correctement mis en œuvre.

Enfin, le CFDD émet des réserves quant à la technique de réglementation par référence.

Cet avis a été approuvé, via une procédure écrite, le 27 mai dernier, par tous les membres ayant droit de vote qui ont participé au vote, à l'exception de M.-L. Semaille (FWA), J. Decrop (CSC) et A. Panneels (FGTB), qui se sont abstenus.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a09f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis relatif au projet d'AR relatif à l'interdiction de la mise sur le marché des produits contenant du fumarate de diméthyle

Le fumarate de diméthyle est un biocide qui est utilisé pour prévenir les moisissures sur des articles en cuir (mobilier et chaussures) pendant leur stockage ou leur transport dans un milieu humide. Ce produit occasionne des graves problèmes dermatologiques ou respiratoires, et c'est pourquoi son utilisation en tant que tel est interdite en Europe. L'importation de produits traités avec ce produit, par contre, n'était pas interdite jusqu'à présent.

La Commission européenne est intervenue pour combler cette lacune, et le projet d'arrêté royal sur lequel le CFDD se prononce dans cet avis, est le projet d'arrêté royal qui transpose cette interdiction.

Dans son avis, le CFDD approuve la démarche d'interdiction des produits traités avec du fumarate de diméthyle. Le CFDD demande cependant que l'arrêté ne se limite pas à énoncer une interdiction et une obligation de retrait du marché de tels produits, mais qu'il clarifie les modalités de celles-ci. Un accompagnement des producteurs et des distributeurs devrait notamment être prévu, entre autres pour les aider dans la détection des produits concernés. A cet égard, le CFDD se demande si le risque est limité au mobilier et aux chaussures en cuir, ou s'il concerne potentiellement l'ensemble des articles en cuir. Une attention particulière doit par ailleurs également être accordées aux travailleurs chargés de l'acheminement des marchandises concernées.

Le CFDD formule ensuite des remarques de nature terminologique. Le CFDD conteste notamment l'abréviation utilisée dans l'arrêté pour désigner le fumarate de diméthyle, et demande, pour éviter

toute confusion, que ce terme soit repris en toute lettre plutôt que sous une quelconque forme abrégée.

Cet avis a été approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD, via une procédure écrite, le 29 mai dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a10f.pdf

[Retour au contenu](#)

4. Forum du CFDD le 16 novembre : un SUSTAINABLE NEW DEAL pour la Belgique

Dans la tourmente de la crise économique et financière actuelle, de plus en plus de voix s'élèvent en faveur d'un nouveau paradigme, un 'new deal' vert ou durable, dans la ligne du New Deal de Franklin Roosevelt qui avait constitué la réponse à la récession des années '30 et qui avait amorcé la période de croissance de l'après-guerre. Le CFDD a décidé de consacrer son Forum annuel 2009 à cette thématique, et de réfléchir, ensemble avec des experts et le public, à un tel Sustainable New Deal (SND) pour notre pays. Le but est de rendre ce concept plus concret, de le compléter, et de formuler des suggestions et propositions d'actions. Après une introduction générale dans la matinée, nous aborderons plus en détails dans l'après-midi les thèmes de « l'éco-innovation et l'éco-technologie pour un SND », des « modèles locaux pour un SND » et des « financements pour un SND ».

Le Forum aura lieu le 16 novembre à Bruxelles, dans le Palais des congrès récemment rénové. Différents orateurs ont déjà confirmé leur présence – dont le Premier Ministre, Herman Van Rompuy, qui prononcera l'allocution finale.

Après les vacances d'été, vous recevrez plus d'informations sur le forum, ainsi qu'une invitation, mais vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans votre agenda.

[Retour au contenu](#)

5. Table Ronde sur le Programme National de Réforme (Stratégie de Lisbonne)

Cette table ronde s'est déroulée le 17 juin au 16 rue de la Loi, sur invitation de la cellule politique du Premier Ministre. Etaient présents les partenaires sociaux et la société civile, représentés au CNT, au CCE et au CFDD. Pour notre conseil, la délégation était composée du président, Theo Rombouts, du président et du vice-président du groupe de travail Stratégies (prof Moesen et Jan Turf) et des délégués des groupes membres représentés au Bureau. Le secrétariat a rédigé une note sur base de nos avis publiés sur cette matière, et cette note a été commentée durant la table ronde.

[Retour au contenu](#)

6. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Ce groupe de travail est en train de préparer un avis sur la fiscalité dans un cadre de développement durable, à la demande du ministre Magnette.

Groupe de travail Energie et Climat

Ce groupe de travail prépare pour l'automne un avis sur les mesures et outils de soutien liés à la réduction de la consommation d'énergie. Actuellement, le groupe est occupé à analyser le rapport de la Commission GEMIX (un groupe d'experts chargé d'étudier le mix énergétique idéal de la Belgique à moyen et long terme).

Groupe de travail Relations internationales

Aucune nouvelle activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail Normes de Produits

Ce groupe de travail prépare un avis sur la politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable (attendu pour fin septembre)

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Ce groupe de travail, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, a préparé l'enquête « base sociétale du développement durable » 2008-2009 du CFDD, et des membres de ces deux groupes figurent dans le comité d'accompagnement de cette enquête, menée par une équipe de l'IGEAT (ULB) et de la VUB. Le rapport final est attendu fin août.

Groupe de travail Recherche scientifique

Ce groupe de travail assurera le suivi de son avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (2007a15).

Groupe de travail ad hoc Système alimentaire durable

Ce groupe de travail ad hoc prépare un avis à la demande du Ministre Magnette à propos de l'alimentation durable, de la durabilité du système alimentaire dans son ensemble, et des politiques que l'autorité fédérale peut mener à cet égard. Cet avis est attendu pour fin novembre.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».